

CONSEIL EXECUTIF

Dix-neuvième Session

Point 9.5 de l'ordre  
du jour provisoire



EB19/43  
17 décembre 1956

ORIGINAL : ANGLAIS

EXAMEN DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
POUR L'EXERCICE 1955<sup>1</sup>

1. La résolution EB11.R32<sup>2</sup> dispose que : "... le Conseil exécutif examinera, lors de la première session qu'il tiendra chaque année, le Rapport financier du Directeur général et le Rapport y relatif du Commissaire aux Comptes pour l'exercice financier précédant l'année qui se sera terminée juste avant cette session". Le Conseil voudra peut-être porter son attention sur les points suivants au cours de l'examen auquel il doit procéder.

1.1 Dans le paragraphe 10 de son rapport, le Commissaire aux Comptes a noté que les contributions arriérées dues par les Membres actifs se montaient à \$766 912 au 31 décembre 1955. Entre le 1er janvier et le 30 novembre 1956, il a été versé sur ces arriérés un montant de \$705 519, de sorte qu'au 30 novembre 1956 le solde s'élevait à \$61 393. Le rapport sur l'état de recouvrement des contributions à la fin de l'année sera soumis au Conseil au titre du point 9.1 de l'ordre du jour et fournira des renseignements mis à jour au 31 décembre 1956.

1.2 Dans le paragraphe 11 de son rapport, le Commissaire aux Comptes a noté que pour 1955 le déficit en espèces, c'est-à-dire la différence entre les recettes budgétaires et les obligations contractées, se chiffrait à \$470 753 et que ce déficit avait été couvert par une avance prélevée sur le Fonds de roulement. Le recouvrement des arriérés mentionné au paragraphe 1.1 ci-dessus a permis de rembourser intégralement cette avance au Fonds de roulement.

<sup>1</sup> Actes off. Org. mond. Santé, 70

<sup>2</sup> Actes off. Org. mond. Santé, 46, 11

